



35A16

Lac des Ombles

Légende

Carte des titres miniers

- Claim désigné sur carte
- Claim jaloux
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Territoire arpenté non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- DM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

- Substance extraite
- A Argile
 - B Sable de silice
 - C Pierre dimensionnelle
 - D Minerai de silice
 - E Gravier
 - F Indonimé
 - G Terre grasse
 - H Moraine
 - I Teneur noire
 - J Sphérite
 - K Pierre concassée
 - L Pierre à minerai
 - M Sable
 - N Toute
 - O Autre
 - P Calcaire
 - Q
 - R
 - S
 - T

Statut du site d'extraction

- Ci Ouvert sous conditions
- Cj Ouvert
- Fj Fermé
- Nj Non autorisé
- Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arpenté minier
 - Périmètre urbain
 - Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arpenté minier
 - Territoire soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)
 - Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Itchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississinon de Bétiqamite, Essipik, Mashoukash, Nutsashkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 31°15' nord avec une variation annuelle déclinatoire de 12,0".
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

